

Des stratégies simples pour rétablir les affaires à un niveau acceptable

As workplaces and organizations beginning to re-open on a gradual basis, it is critical they put a focus on the mental health of their staff and employees.

By: | Posted: August 1, 2020

Les organisations et lieux de travail commencent à rouvrir graduellement, et il est critique qu'ils se concentrent sur la santé mentale de leur personnel et leurs employés.

Les employeurs devront faire attention et être stratégiques, à la fois pour prévenir d'autres éclosions, mais aussi pour gérer les répercussions de la santé mentale. Il est possible que certaines personnes soient plus nerveuses à l'idée d'être autour d'autres personnes et de retourner à leur environnement physique de travail.

C'est avec cela à l'esprit que nous vous donnons 8 conseils essentiels pour les employeurs qui recommencent leur exploitation dans la nouvelle « normalité » :

1. Établissez des objectifs et procédures de rétablissement pour mettre en œuvre les activités pertinentes
 2. Réfléchissez aux besoins des employés dans leur vie personnelle
 3. Réfléchissez à la possibilité d'un retour au travail échelonné pour votre personnel
 4. Veillez à avoir du matériel de protection pour tout le monde
 5. Si du matériel est rendu sur le lieu de travail, mettez à disposition des produits de désinfection
 6. N'oubliez pas d'être proactif et de faire des suivis et des méthodes de bilan saines
 7. Documentez les leçons tirées pendant la pandémie et révissez les politiques et procédures en conséquence
 8. Continuez à trouver et gérer les facteurs de stress psychologiques qui pourraient affecter les travailleurs dans leur milieu physique de travail et leurs interactions professionnelles avec d'autres
-

Ttéléchargement infographique : [Gestion de la santé mentale au travail en cas de pandémie](#)

Lignes directrices pour soutenir les employeurs pendant la pandémie de COVID-19

Apprenez en plus sur l'intégration de la santé mentale aux opérations pendant la pandémie en vous inscrivant pour recevoir les *Lignes directrices pour soutenir les employeurs pendant la pandémie de COVID-19* ici.

Mental Health Commission of Canada

<https://mentalhealthcommission.ca/>

350 Albert Street, Suite 1210 Ottawa ON K1R 1A4

Tel: 613.683.3755 | Fax: 613.798.2989

mhccinfo@mentalhealthcommission.ca